

**DECRET N° 2015-060 DU 09 FEVRIER 2015**

REPUBLIQUE DU BENIN

-----&&-----

FRATERNITE - JUSTICE - TRAVAIL

-----&&-----

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----&&-----

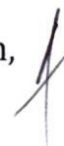
portant promotion à titre exceptionnel et civil  
dans l'Ordre National du Bénin de Monsieur  
MEDE MOUSSA Yaya.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,  
GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN,**

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu la loi n° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin et la loi n°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu le décret n° 2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2009-051 du 02 mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le décret n° 2013- 265 du 12 juin 2013 portant nomination de Monsieur Roger Imorou GARBA en qualité de Vice -Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu les décrets n°99-243 du 14 mai 1999 et 2013-390 du 26 septembre 2013 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu l'extrait du relevé n°20 des décisions prises par le Conseil des Ministres en sa séance du mardi 25 novembre 2014 relatives à la communication n°1282/14 ;
- Vu les lettres n°1081/PR/DC/SP-C du 16 décembre 2014 et n°3447/MESFTPRIJ/DC/SGM/SA du 15 décembre 2014 ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin,

ctb




# DECRETE

**Article 1er** : est élevé à titre Exceptionnel et civil à la dignité de Grand Officier de l'Ordre National du Bénin pour prendre rang du 20 décembre 2014, date de son élévation dans l'Ordre, **Monsieur MEDE MOUSSA Yaya**, Professeur Certifié à la retraite, Premier Proviseur du Lycée Mathieu BOUKE (ancien Com/ONB par décret n°2010-355 du 28 juillet 2010).

**Article 2** : Le présent décret sera publié au Journal officiel.

*Fait à Cotonou, le 09 fevrier 2015*

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,  
Grand - Maître de l'Ordre National du Bénin.



**Dr. Boni YAYI**

La Grande Chancelière de  
l'Ordre National du Bénin,



**Dr. Koubourath OSSENI**

**Ampliatiions** : PR 4 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - HCJ 2 - HAAC 2 - CES 2 - MINISTERES 27 - GCONB 20 - SGG 4 - DEPARTEMENTS 12 - DPE - DCC - INSAE3 - IGE - CSM - DCCT 3 - BN - DAN - ONIP 3 - UNB - FASJEP - ENA 3 - JORB 2 - INTERESSE 01.

